

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 19 mai 2015 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Marco Tanguay	Yves Bergeron
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1- Assemblée publique de consultation.

Assemblée
publique de
consultation

Le maire présente le projet de règlement suivant:

Projet n° 2015-05-PPCMOI : Projet particulier de construction d'un garage au
77, rue Monfette Ouest.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de ce projet de résolution.

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de
l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

2015-167TM

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1-
Adoption du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du 4
mai 2015

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1-
Adoption des
procès-verbaux
des 4 et 11 mai
2015 de la
Commission
permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 4 et 11 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 4 et 11 mai 2015 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-
Rapport de la
greffière sur la
demande de
dérogation
mineure (1)

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du règlement n° 16 sur les dérogations mineures, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard de la demande concernant :

- La propriété située au 303, rue Marelle.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de cette demande.

7 -

GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 303, rue
Marelle

2015-170TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-018 concernant l'immeuble situé au 303, rue Marelle a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire à 2,3 mètres la marge de recul avant lorsque prescrite à 6 mètres pour un abri auto et à porter à 10 mètres la largeur de l'accès à la propriété lorsque prescrite à 7,5 mètres, le tout afin de permettre la construction d'un abri-auto;

ATTENDU QU'il n'y a aucun avant-toit sur la façade avant de l'abri-auto projeté;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au règlement sur les dérogations mineures;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 13 avril 2015;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller François Madore
la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-018 relativement au lot numéro 4 385 552 du cadastre du Québec, soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 4295, rue
Saint-Alphonse
Nord

2015-171TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage et de lotissement portant le numéro 2015-040 concernant l'immeuble situé au 4295, rue Saint-Alphonse Nord a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande consiste à permettre le lotissement d'un terrain d'une superficie approximative de 1 206 mètres carrés lorsque prescrite à 2 787 mètres carrés et à permettre que le terrain soit d'une largeur approximative de 20,1 mètres lorsque prescrite à 45,72 mètres;

ATTENDU QUE la demande vise également à réduire à 6,1 mètres la largeur minimum du bâtiment principal lorsque prescrite à 7 mètres et à réduire la superficie du bâtiment principal à 44,5 mètres carrés lorsque prescrite à 60 mètres carrés et à permettre la construction de deux bâtiments principaux sur un même terrain;

ATTENDU QUE cette demande ne respecte pas les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la demande numéro 2015-040 relativement au lot n° 4 912 391 du cadastre du Québec soit refusée puisque les différentes dérogations demandées ne sont pas mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Plan-projet
d'enseigne au
124, rue Notre-
Dame Ouest

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-032 concernant la propriété située au 124, rue Notre-Dame Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à installer une nouvelle enseigne en bois avec un lettrage et une bande noirs sur un support perpendiculaire au mur du bâtiment;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-032 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-
Plan-projet
d'enseigne au
374, rue Notre-
Dame Est

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-035 concernant la propriété située au 374, rue Notre-Dame Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à installer une nouvelle enseigne en plexiglas dans la structure existante;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette

2015-173TM

demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
 APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-035 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5-
Plan-projet de
rénovation au
128, rue Notre-
Dame Est

2015-174TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-036 concernant la propriété située au 128, rue Notre-Dame Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à ajouter une galerie avec garde-corps constitué de poteaux, d'une main courante et d'une lisse en conformité avec le style architectural des maisons anciennes;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du Règlement sur les PIIA;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
 APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-036 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6-
Plan-projet de
construction au
458, rue
Beaumanoir

2015-175TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-038 concernant la propriété située au 458, rue Beaumanoir a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à construire une nouvelle habitation unifamiliale isolée dont le revêtement extérieur est constitué d'un clin d'acier 4 tons, de panneaux de fibrociment et de tôle ondulée;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-038 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7-
Plan-projet de
rénovation au 44,
rue Saint-
Alphonse Sud

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-041 concernant la propriété située au 44, rue Saint-Alphonse Sud a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à remplacer des portes et des fenêtres, à réparer les corniches et à installer un auvent;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte, en partie, les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

ATTENDU l'avis favorable conditionnel du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-041 soit accepté aux conditions suivantes :

- les fenêtres doivent être munies d'un carrelage similaire à celui des fenêtres existantes;
- la partie fixe des portes d'entrée doit être vitrée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8-
Plan-projet
d'enseigne au
114, rue Notre-
Dame Ouest

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-045 concernant la propriété située au 114, rue Notre-Dame Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE la première demande d'approbation d'un plan-projet consistait à installer une nouvelle enseigne appliquée sur le mur du commerce de chaque côté de la porte;

ATTENDU QUE cette demande a reçu un avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme;

2015-176TM

2015-177TM

ATTENDU QU'un second plan-projet a été présenté et qu'il prévoit l'installation d'une enseigne faite de plexiglas et suspendue perpendiculairement au bâtiment, au dessus de l'entrée principale;

ATTENDU QUE ce second plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-045 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.9-
Plan-projet de
rénovation au
1061, rue Saint-
Alphonse Nord

2015-178TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-034 concernant la propriété située au 1061, rue Saint-Alphonse Nord a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à agrandir les parties commerciale et résidentielle du bâtiment, à changer complètement le revêtement extérieur du bâtiment, à remplacer le vinyle par de l'acrylique, à déplacer l'escalier extérieur à l'intérieur de l'agrandissement de 3,8 mètres par 8,78 mètres et à changer dix fenêtres ainsi qu'une porte sur le bâtiment existant;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-034 soit accepté;

QU'il soit suggéré au demandeur de planter quelques arbres dans la cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Octroi du contrat
de fourniture de
matériel de
signalisation
routière

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture de matériel de signalisation routière pour l'année 2015;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant
Martech inc.	8 724,65 \$
S-Pace Signalétique inc.	8 864,05 \$
Signalisation des Cantons	9 262,70 \$

2015-179TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 4 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Martech inc.** la fourniture de matériel de signalisation routière pour l'année 2015, selon les prix unitaires déposés, pour une dépense estimée à environ 8 725 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds généraux de l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.1-
Embauche de M.
Gaétan Gilbert à
titre d'employé
régulier sur appel

ATTENDU l'article 5.06 de la convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des employés municipaux de Thetford Mines prévoyant le statut de régulier sur appel après 3 000 heures effectivement travaillées au service de la Ville;

ATTENDU le rapport d'évaluation des responsables concernés;

2015-180TM

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 février 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le statut d'employé régulier sur appel de monsieur Gaétan Gilbert au poste de journalier à la division Voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement soit confirmé et ce, à compter du 5 mai 2015;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Gilbert soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2-
Nomination de
M. Martin
Labranche au
poste de
technicien à
l'entretien des
systèmes

2015-181TM

ATTENDU l'affichage du poste de technicien à l'entretien des systèmes;

ATTENDU la qualification de monsieur Martin Labranche à ce poste;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 4 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Martin Labranche soit nommé au poste de technicien à l'entretien des systèmes du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement et ce, à compter du 19 mai 2015;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Labranche sont ceux déterminés à la convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA);

QUE cette nomination soit assortie d'une période d'essai de 30 jours ouvrables tel que prévu à la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 -

RESSOURCES FINANCIÈRES

14 -

GREFFE

15 - SÛRETÉ MUNICIPALE

16 - SÉCURITÉ INCENDIE

17 - TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

18 - URBANISME

19 - LOISIRS ET CULTURE

19.1-
Modification à
l'entente
intermunicipale
en matière de
loisirs avec
Adstock

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines et la municipalité d'Adstock ont conclu une entente concernant la facturation du coût d'inscription aux activités aquatiques pour la clientèle de 17 ans et moins;

ATTENDU QUE la municipalité d'Adstock souhaite permettre à ses citoyens de 18 ans et plus de profiter des mêmes modalités lorsqu'ils s'inscrivent aux activités aquatiques;

2015-182TM

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 4 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le maire et le directeur du Service des loisirs et de la culture soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'amendement à l'entente intermunicipale conclue avec Adstock afin d'y inclure la clientèle de 18 ans plus participant aux activités aquatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 - LÉGISLATION

20.1-
Adoption du
Règlement n°
543 (2015-100-
Z)

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement n° 543 et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

2015-183TM

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 543 intitulé « **Règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but de créer 5 nouvelles zones à dominance résidentielle à même les zones 2916L et 2928R, d'y autoriser de nouveaux usages, d'y édicter de nouvelles normes d'implantation, de volumétrie et de choix des matériaux pour les bâtiments et l'aménagement des terrains, de même que de modifier les usages autorisés et d'édicter de nouvelles normes d'implantation de volumétrie et de choix des matériaux pour les bâtiments et l'aménagement des terrains dans la zone 2916L** » soit adopté, comme si au long récité, et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-
Adoption du
premier projet de
règlement n°
2015-103-Z

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
 APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

2015-184TM

QUE le **premier projet** de règlement pour amender le *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'agrandir la zone 2990C, d'y ajouter la classe d'usages numéro 43 permettant la vente au détail d'automobiles et d'embarcations et d'y autoriser l'entreposage extérieur de type A soit adopté, et que le numéro 2015-103-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil, le lundi 1^{er} juin 2015 à 20 h, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Adoption du
second projet de
résolution pour
un projet
particulier au 77,
rue Monfette
Ouest

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
 APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le second projet de résolution autorisant à certaines conditions le projet particulier de construction d'un garage située au 77, rue Monfette Ouest et portant le numéro 2015-05-PPCMOI soit adopté sans changement.

2015-185TM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-
Autorisation
d'emprunt
temporaire -
Règlement
d'emprunt n° 531

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
 APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

2015-186TM

QUE le conseil contracte des emprunts temporaires d'un montant maximal de 2 582 000 \$ pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt numéro 531 auprès de la Caisse Desjardins de la région de Thetford;

QUE ces emprunts soient remboursés lors du financement permanent de ce règlement d'emprunt;

QUE le trésorier ou l'assistante-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5-
Amendement au
Règlement n°
532

ATTENDU QUE le Règlement numéro 532 a été adopté le 2 mars 2015 par le Conseil de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU QUE ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter au sens de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QU'il est opportun d'ajouter des précisions au texte du règlement concernant la nature de certaines dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le règlement d'emprunt numéro 532 soit amendé afin d'y inclure la note de service présentée par monsieur Guy McCann, directeur adjoint du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, en date du 14 mai 2015 pour les travaux mentionnés, lequel document est réputé faire partie intégrante du règlement d'emprunt comme Annexe B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.6-
Avis de motion

La conseillère Hélène Martin donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté pour étude et adoption, le projet de règlement amendant le *Règlement n° 119* pour la cueillette et la disposition des ordures et des matières recyclables dans le but d'interdire le dépôt de résidus verts dans le bac à ordures, d'imposer une amende aux contrevenants à cette interdiction et d'harmoniser certaines définitions.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.7-
Avis de motion

Le conseiller Marco Tanguay donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté pour étude et adoption, le projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de mise aux normes des infrastructures d'alimentation en eau potable du secteur Black Lake, comprenant notamment la mise aux normes des systèmes d'automation, le remplacement du centre de contrôle des moteurs, la rénovation d'un bâtiment technique et son aménagement extérieur, le déplacement de câbles de fibre optique et la mise aux normes de la mécanique des procédés dans les différents réservoirs du réseau.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue. Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Propreté de la voie publique.
Dossier amiante.
- 2) Construction de la route 112.
Implantation d'une industrie.
Personne ressource pour le programme MADA.
- 3) Conseil muni-scolaire.
Accessibilité universelle.
Office municipal d'habitation.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 21 h 04.

Le tout respectueusement soumis.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj